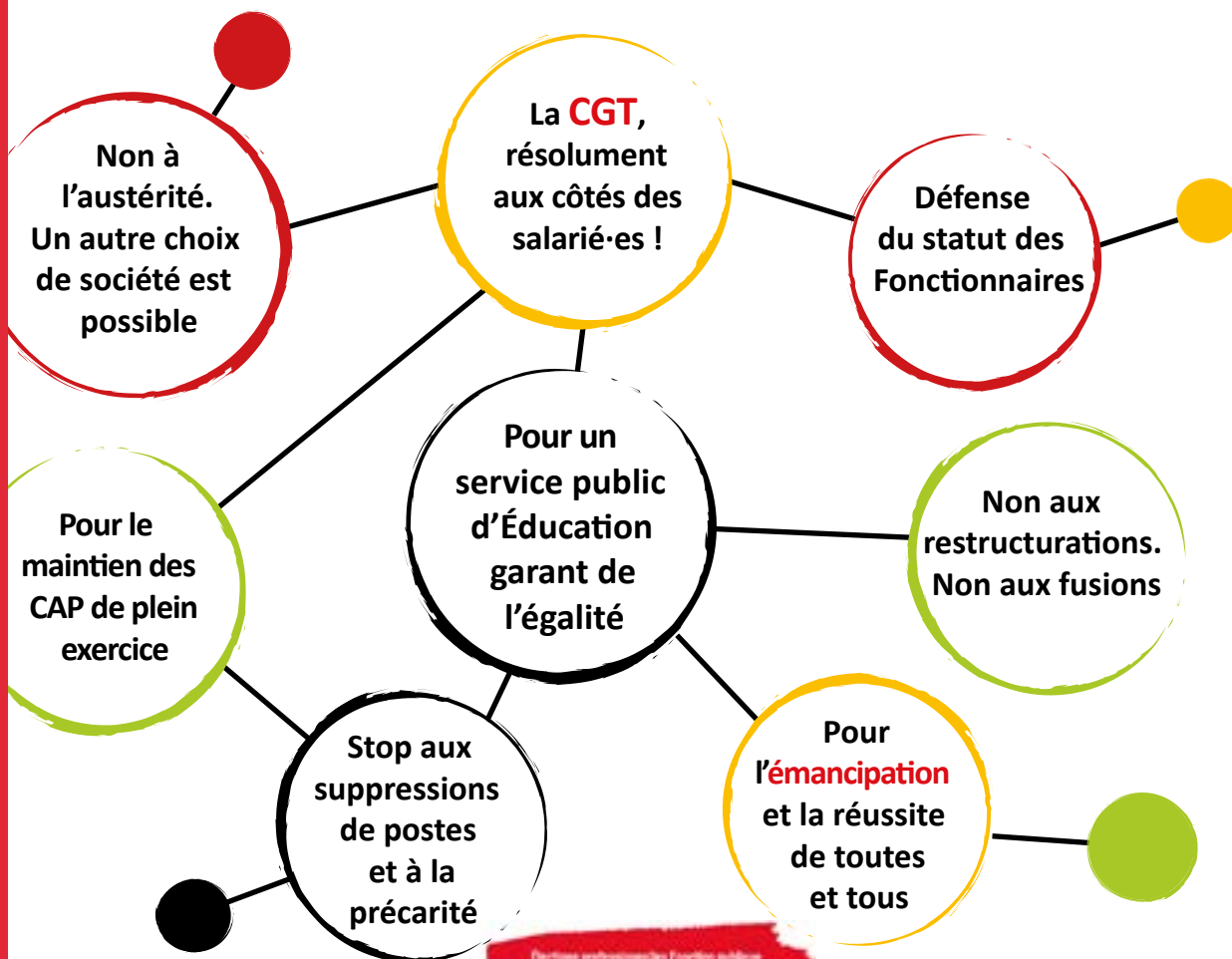


Éducation nationale, Enseignement supérieur

du 29 NOVEMBRE
au 6 DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE



Decisions professionnelles Fonction publique
JE VOTE CGT
2018

AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le PPCR et le RIFSEEP ;
- 🔊 intégration de 25 % de primes dans le traitement ;
- 🔊 abrogation du jour de carence.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 contraindre l'employeur à respecter son obligation de garantir notre santé et notre sécurité au travail ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des agents non titulaires sur postes pérennes sans condition de concours ni de nationalité ;
- 🔊 aucune mobilité forcée académique ou fonctionnelle.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 le libre choix de sa formation continue dans l'enseignement supérieur ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

La CGT, le choix de l'égalité et du collectif

Première organisation syndicale dans la Fonction publique, la CGT incarne un syndicalisme interprofessionnel, ouvert sur les problèmes de société. La CGT lutte pour l'emploi, les salaires, la retraite, la protection sociale, la défense du service public, pour des garanties collectives de nos statuts, la défense des carrières et des salarié.e.s sans favoritisme ni clientélisme.

L'intérêt général plutôt que les premiers de cordée !

Le choix de la CGT est celui d'une éducation et d'une formation nationales, publiques, laïques, gratuites, dont les objectifs sont la réussite, la qualification, l'émancipation et la promotion sociale de tou.te.s les citoyen.n.es.

Alors que le gouvernement propose avec CAP 2022 de sacrifier la démocratie en réduisant les compétences des CAP, la CGT porte une toute autre voix dans ces commissions et revendique une gestion nationale des carrières avec le respect du statut !

La CGT revendique

Salaire

- Requalification massive des postes
- amélioration de la grille indiciaire : doublement du traitement brut entre le premier et le dernier échelon de chaque corps;
- intégration du régime indemnitaire dans le salaire indiciaire.

Statut

- 1 seul grade par corps
- Défense du statut de l'AENES dans l'enseignement supérieur face aux recrutements profilés
- Un déroulement de carrière sans blocage pour toutes et tous
- Non à la casse du statut proposée par le rapport CAP 2022

Action Publique 2022, c'est :

- recours massif aux contractuel·les
- plans de départ volontaires;
- suppression des instances de représentation du personnel (IRP);
- salaire au mérite;
- externalisation de missions de service public.

Moyens

- arrêt des suppressions et gels de postes administratifs ;
- augmentation des possibilités d'avancement et de promotions;
- Non aux fermetures d'établissements et de services publics (CIO, EPLE, ...)

Conditions de travail

- Mise en place d'une véritable politique de prévention et de suivi médical des personnels;
- défense des CHS-CT et meilleure reconnaissance des accidents de service et maladies professionnelles;
- le droit à la formation tout au long de la vie avec des formations diverses, en nombre suffisant;
- une vraie politique d'action sociale pour de meilleures conditions de vie des agent-es (restauration, logement, enfance, loisirs, ... à hauteur de 3% de la masse salariale).

Pourquoi les CAP ?

En CAP, défendons des critères objectifs !

Dans les commissions administratives paritaires, nous refusons la logique de l'administration qui ne veut pratiquer que le critère de mérite individuel des agent.e.s

dans un cadre imposé d'économie de moyens ! Au sein des CAP, la CGT défend le respect du barème et des critères objectifs : l'ancienneté, le plafond en fin de grade, la proximité de l'âge de départ en retraite...

Obligatoirement consultées, les commissions administratives paritaires siègent notamment sur les titularisations, les avancements, les mutations, les détachements, les disponibilités, les réintégrations et les questions disciplinaires.

